



AMIS DES PUCES D'ESSERT, BONJOUR

Après l'année 2020 où nous avons dû annuler notre Marché aux Puces, nous espérons pouvoir organiser notre 27ème Marché aux Puces d'Essert le dimanche 19 septembre 2021 (cause FIMU le WE du 12/09) .

En cas d'interdiction sanitaire, toutes les locations seront remboursées (les paiements par chèques ne seront encaissés que début septembre 2021 si les indicateurs sont au vert pour maintenir notre manifestation).

Suite à la réglementation sur la tenue des vide-greniers et des marchés aux puces, **vous devez remplir avec attention la déclaration sur l'honneur qui est jointe à votre bulletin d'inscription.**

Nous vous rappelons les critères d'attribution des emplacements et cela par ordre décroissant :

- 1. Les personnes demandant un emplacement devant leur domicile*
- 2. les personnes demandant le même emplacement qu'en 2019 si le métrage est identique (ou moindre)*
- 3. les personnes demandant un emplacement dans une zone particulière : place du Logis, place de la mairie, place du monument...*

Les formulaires reçus après le 31 aout seront pris en compte en fonction des emplacements restant disponibles. Pour nous faciliter la gestion des inscriptions, **n'attendez pas la date limite, retournez votre bulletin d'inscription le plus rapidement possible.**

Nous comptons sur votre compréhension si, éventuellement, nous ne pouvons respecter complètement votre souhait.

Si les Puces d'Essert ont acquis leur notoriété, c'est grâce à la fidélité d'une grande partie de ses exposants et leur attachement à cette manifestation et nous serons très heureux de vous y accueillir.

En espérant vous compter parmi nous cette année,
Le comité d'organisation des Puces d'Essert